

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2020/0129 BIS).

Le terrain concerné est situé avenue du Ciseau à 1348 Louvain-la-Neuve, et cadastré 06 B 70 F 5, 06 B 70 F 6, 06 B 72 C, 06 B 73 L.

Le projet consiste en la construction de 143 logements étudiants, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : *Construction d'un immeuble de logements se composant de 11 unités visuelles et comprenant au total 168 chambres réparties dans 143 unités de logements (34 chambres dans 9 appartements communautaires, 21 appartements une chambre et 113 studios) avec ouverture de voirie et modification de voirie existante, avec la création de 79 emplacements de stationnement en sous-sol, dont 1 pour PMR, ainsi que l'aménagement des cheminements piétonniers au sein de celui-ci pour améliorer les liaisons piétonnes avec les quartiers existants.*

La demande doit être soumise aux formalités d'enquête publique, d'une durée de 30 jours, conformément aux dispositions du Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, et aux dispositions du CoDT pour les motifs suivants :

- 1) **Création d'une voirie avec cession à la Ville + modification de l'emprise de la voirie avenue du Ciseau.**
- 2) **Ecarts aux prescriptions urbanistiques du PPA12, devenu S.O.L., applicables au bien en ce qui concerne :**
 - **Empiètement des constructions de 36m² dans la zone de voirie,**
 - **P/S de 3,86.**
- 3) **Ecarts aux prescriptions urbanistiques du permis de lotir devenu permis d'urbanisation «Bruyères I» applicables au bien en ce qui concerne :**
 - **Empiètement des constructions de 36m² dans la zone de voirie,**
 - **P/S de 3,86.**
- 4) **Ecart au RCU devenu GCU en ce qui concerne :**
 - **Les volumes principaux sont implantés perpendiculairement à l'alignement.**

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00.**

Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 29/06/2021 au 30/08/2021

(annonce suspendue du 15/07 au 15/08/2021)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/06/2021 au 30/08/2021, à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 21 juin 2021.